



Allégerance de sanction en cas de paiement d'indemnité

Par JulesJules

c'est une espèce de chantage contre les accusés ?

donner 2 ans de taule à un accusé qui n'a pas indemnisé la victime et 1 an avec sursis à un accusé qui a fait "constat amiable" ?

je crois qu'il faudrait abolir cette pratique judiciaire